

Règlement de la Course Nature des Coëvrons

Art. 1 : Les départs seront donnés à 8h30 pour le 40 km, 9h pour le 19 km et 9h30 pour le 8 km sur le site du Gué de Selle à Mézangers (53)

Art 2 : Le 40 km est ouvert à tous les licenciés quelque soit leur fédération et non licenciés nés en 2001 et avant, pour le 19 km ouvert à partir de juniors U20 (18 - 19 ans) et le 8 km à partir de cadets U18 (16-17 ans). Pour les 3 courses les non licenciés FFA doivent accompagner leur bulletin d'inscription d'un certificat médical "**non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition**" datant de moins d'un an le jour de l'épreuve

Art 3 : assurance complémentaire individuelle à la charge du coureur. tout coureur sans dossard sera exclu de la course et interdiction de rétrocéder soi-même son dossard (responsabilité engagée)

Art 4 : en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, pandémie, ou toutes autres circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Art 5 : les différentes courses empruntent les chemins de randonnées et routes des Coëvrons. Sur le parcours, notamment sur la route, les coureurs ne sont pas prioritaires sur les véhicules sauf si un bénévole est à l'emplacement.

Art 6 : Pour le 40 km, une barrière horaires est fixée avec un passage à 11h à Ste Gemmes le Robert au km 21; Chaque coureur devra être muni d'un téléphone portable et d'une couverture de survie

Art 7 : ravitaillement au lieu-dit Pierre Fontaine, km 20 et au Refuge du Montaigu, km 31 et km 10 pour le 19 km.

Art 8 : lot pour tous les participants, récompense des 3 premiers hommes et 3 premières femmes pour le 40 km et 19 km. Pour le 8 km récompenses aux 3 premiers cadets et 3 premières cadettes

Art 9 : remise des récompenses sur le site du Gué de Selle à l'issue des arrivées. Tirage au sort des lots en amont de la course avec un retrait des lots sur le site du Gué de Selle.

Art 10 : la participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement ; par son inscription, chaque participant donne le droit à l'organisateur d'utiliser toute photo dans le cadre de la promotion de celle-ci ainsi que la diffusion sur le site de la course.